



Que pensez vous de cette situation ?

Par **passiboy7**, le **21/08/2015** à **18:52**

Bonjour,

Un ami, lors d'une discussion banale avec un flic, ce dernier lui a dit : "Il y a 2 ans, on sait que tu as braqué il y a 7 ans un night-shop. Qu'en pensez-vous ? il enquête encore ? pourquoi ne l'arrête-t'il pas ? Ils ont perquisitionné chez lui, l'ont mis sur écoute mais ils n'ont jamais appelé mon ami au commissariat alors qu'ils savent qu'il a braqué. Peuvent-ils utiliser ses empreintes prises quand il était mineur maintenant qu'il est majeur ?

Merci à ceux qui me répondront avec professionnalisme et impartialité.

Par **alterego**, le **21/08/2015** à **20:11**

Bonjour,

Pourquoi ci ? Pourquoi ça ?

Peut-être parce qu'il leur est plus utile en liberté, tout simplement.

C'est banal aussi depuis que le monde est monde.

[smile16]

Par **passiboy7**, le **21/08/2015** à **21:30**

Je pense pas vu qu'il n'est pas dans une organisation criminelle de près ou de loin

Par **moisse**, le **22/08/2015** à **07:52**

Bonjour,
[citation]qu'ils savent qu'il a braqué! et aussi [/citation]
Savoir est une chose, prouver en est une autre.
Le jour où l'enquête produira assez de preuves, votre ami devra assumer la note de ses exploits.

Par **passiboy7**, le **22/08/2015** à **11:11**

Merci de ta réponse! mais 7 ans d'enquête pour un braquage de petit commerce n'est-ce pas dépassé le délai raisonnable?

Par **passiboy7**, le **22/08/2015** à **11:12**

Merci de ta réponse! mais 7 ans d'enquête pour un braquage de petit commerce n'est-ce pas dépassé le délai raisonnable?

Par **alterego**, le **22/08/2015** à **13:25**

Pensez un peu si ils ont passé 7 ans à enquêter.
Vous rêvez. C'est donnant donnant.

Par **passiboy7**, le **22/08/2015** à **16:52**

Donnant donnant? Et pourquoi et dans quel condition mets-tu sur écoute un suspect? C'est quand la police n'a pas assez de preuves?

Par **amajuris**, le **22/08/2015** à **17:45**

bonjour,
Lors d'une enquête en matière criminelle ou correctionnelle, le juge d'instruction et non la police peut ordonner de pratiquer des écoutes téléphoniques lorsque les nécessités de l'affaire l'exigent.
salutations

Par **passiboy7**, le **22/08/2015 à 18:24**

Qu entendez vous par nécessité de l affaire? Terme juridique trop compliqué pour moi :p

Par **alterego**, le **23/08/2015 à 10:47**

Bonjour,

Si vous ne savez pas ce que signifie "donnant donnant", "nécessité de l'affaire", que vous ne saisissez pas le petit jeu ou la mascarade de votre pote etc..., évitez d'aborder ce type de sujet.

Il se fait mousser devant vous tellement vous prêtez à le faire.

Ôtez-vous de l'esprit que gendarmerie et police sont des c... ! Si votre ami a le pedigree que vous lui prêtez et qu'il n'a jamais été inquiété ou à peine, il y a une bonne raison.

Cordialement

Par **passiboy7**, le **23/08/2015 à 12:32**

C est justement ça le problème ils ont tout pour l arrêter mais il le laisse en liberté ?non il pas assez de preuves? Ou ont ils décidé de ferme les yeux ? C est bizarre

Par **alterego**, le **23/08/2015 à 16:35**

Vous le faites exprès ou vous avez eu un accident de poussette dans votre jeune âge ?

Vous semblez contrarié que votre ami n'ait pas été incarcéré. Soyez franc ! C'est votre ami ou ce n'est pas votre ami ?

Par **passiboy7**, le **24/08/2015 à 20:20**

Non j essaie juste de comprendre! Surtout qu ils ont ses empreintes digitale il les a laissé sur la scène de crime et il est dans leur banque de donnée ! Moi je croyais eempreinte = arrestation

Par **alterego**, le **25/08/2015 à 10:52**

Si cela vous dérange autant que cela que votre "ami" soit en liberté, surtout si il est l'auteur de ce dont vous vous gargarisez, c'est qu'il est plus utile dehors que dedans. Il achète sa liberté, façon pour lui de payer sa dette à la société.

C'est la seule chose que m'inspire votre question.

Par **passiboy7**, le **27/08/2015 à 20:32**

Alterego merci pour tes réponse! Mais j aimerais avoir l avis d autre personne si possible!

Par **passiboy7**, le **27/08/2015 à 20:33**

Alterego merci pour tes réponse! Mais j aimerais avoir l avis d autre personne si possible!

Par **moisse**, le **28/08/2015 à 08:36**

Personne ne peut avoir d'avis.

Vous exposez une situation dont vous ignorez à peu près tout, vous ne faites que supputer, supposer....

Ce n'est pas la police qui décide de l'opportunité des poursuites, mais la justice.

90 % des cambriolages ne sont pas résolus actuellement.

Cela ne veut pas dire que les cambrioleurs jouissent de l'impunité judiciaire, ou qu'ils restent tous inconnus des forces de l'ordre.

Simplement ils ne se font pas prendre, aucune preuve ne peut être administrée les impliquant, de sorte qu'ils soient renvoyés en correctionnelle.

Par **alterego**, le **28/08/2015 à 11:13**

Passyboy,

Ou il n'y a rien contre votre ami, ce qui est difficile à croire au vu de ce que vous avez écrit jusque-là, ou il renseigne. A vous de faire le choix qu'il vous plaira.

Par **amajuris**, le **28/08/2015 à 11:43**

bonjour,

autre explication, qui je le concède relève de la série policière, l'ami de passiboy a été laissé en liberté par la justice, faute de preuve ou afin de pouvoir obtenir d'autres renseignements volontairement (indicateur) ou involontairement (par surveillance) comme le suggère alterego.

sans oublier que les prisons françaises sont surpeuplées.
salutations